

## La Garonne en Aquitaine, un patrimoine naturel d'exception au sein du réseau Natura 2000

### Le réseau Natura 2000

#### C'est quoi ?

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qui les abritent. La liste de ces milieux, de cette faune et de cette flore menacées est dressée par deux directives européennes (Directive « Habitats » et Directive « Oiseaux »).

#### Pourquoi ?

Ce réseau a pour objectif de préserver la diversité biologique (ou biodiversité), qui a tendance à reculer, tout en valorisant les territoires et en respectant les activités humaines en place.

#### Comment ?

Pour chaque site Natura 2000, les mesures visant à protéger et gérer les habitats et les espèces sont définies en concertation avec les acteurs socio-économiques concernés.

Il ne s'agit donc pas de sanctuariser la nature en empêchant toute activité humaine.

Pour certaines activités susceptibles d'altérer l'environnement, constructions ou aménagements par exemple, une « évaluation d'incidence » doit être réalisée au préalable. Ce travail vise à déterminer si l'activité risque d'avoir un effet significatif sur des habitats ou espèces protégées. Si c'est le cas, le projet devra être adapté.

### Le site Garonne en Aquitaine

Depuis sa source en Espagne jusqu'à l'Océan, tout le fleuve Garonne fait partie du réseau Natura 2000. Près de 650 km sont répartis en quatre sites Natura 2000 : le Riu Garona en Espagne, la Garonne en Midi-Pyrénées, la Garonne en Aquitaine et l'Estuaire de la Gironde.

Natura 2000 en France

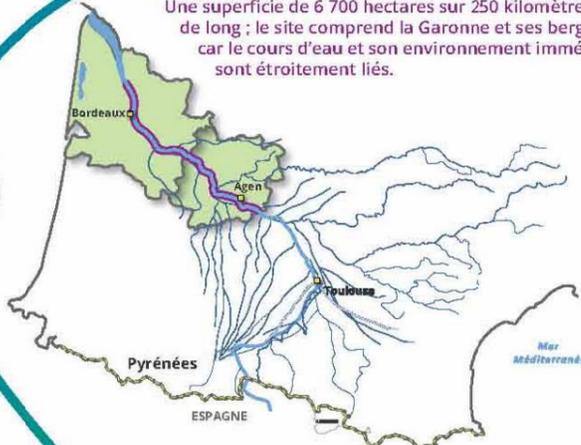
1 758 sites terrestres

12,6% de la surface terrestre soit 6,9 millions d'hectares.

Loutre

Saumon

Le site Natura 2000 « Garonne en Aquitaine »  
Une superficie de 6 700 hectares sur 250 kilomètres de long ; le site comprend la Garonne et ses berges car le cours d'eau et son environnement immédiat sont étroitement liés.



+d'informations  
sur [www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com)

DÉMARCHE ANIMÉE PAR :



SOUTENUE PAR :



# NATURA 2000 Garonne en AQUITAINE

## Une richesse écologique diversifiée et fragile

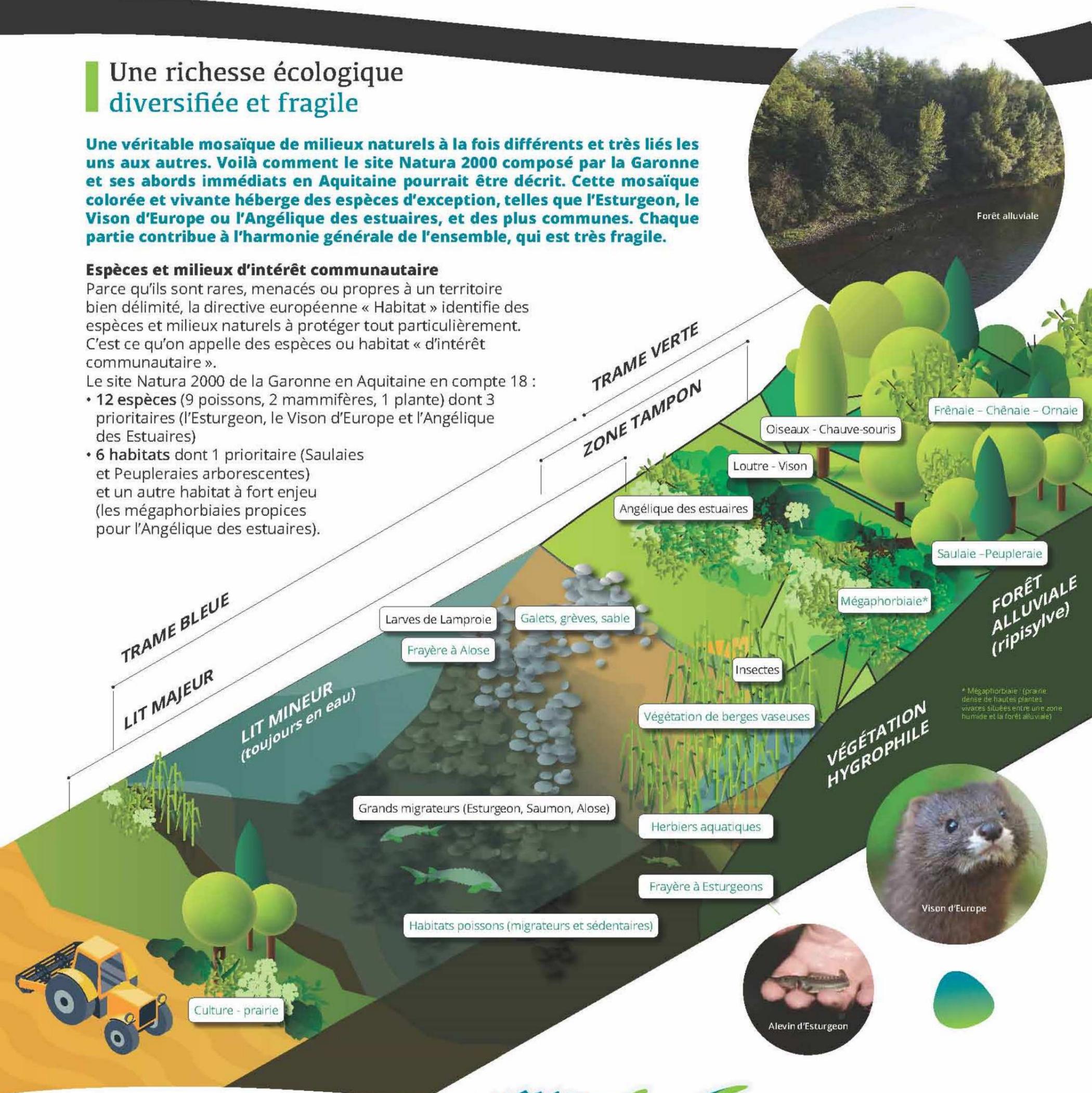
Une véritable mosaïque de milieux naturels à la fois différents et très liés les uns aux autres. Voilà comment le site Natura 2000 composé par la Garonne et ses abords immédiats en Aquitaine pourrait être décrit. Cette mosaïque colorée et vivante héberge des espèces d'exception, telles que l'Esturgeon, le Vison d'Europe ou l'Angélique des estuaires, et des plus communes. Chaque partie contribue à l'harmonie générale de l'ensemble, qui est très fragile.

### Espèces et milieux d'intérêt communautaire

Parce qu'ils sont rares, menacés ou propres à un territoire bien délimité, la directive européenne « Habitat » identifie des espèces et milieux naturels à protéger tout particulièrement. C'est ce qu'on appelle des espèces ou habitat « d'intérêt communautaire ».

Le site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine en compte 18 :

- 12 espèces (9 poissons, 2 mammifères, 1 plante) dont 3 prioritaires (l'Esturgeon, le Vison d'Europe et l'Angélique des Estuaires)
- 6 habitats dont 1 prioritaire (Saulaies et Peupleraies arborescentes) et un autre habitat à fort enjeu (les mégaphorbiaies propices pour l'Angélique des estuaires).



Forêt alluviale

Frênaie - Chênaie - Ornaie

Oiseaux - Chauve-souris

Loutre - Vison

Angélique des estuaires

Saulaie - Peupleraie

Mégaphorbiaie\*

FORÊT ALLUVIALE (ripisylve)

TRAME BLEUE

LIT MAJEUR

LIT MINEUR (toujours en eau)

Larves de Lamproie

Galets, grèves, sable

Frayère à Alose

Insectes

Végétation de berges vaseuses

VÉGÉTATION HYGROPHILE

Grands migrateurs (Esturgeon, Saumon, Alose)

Herbiers aquatiques

Frayère à Esturgeons

Habitats poissons (migrateurs et sédentaires)

Culture - prairie

Vison d'Europe

Alevin d'Esturgeon

\* Mégaphorbiaie: (grande densité de hautes plantes vivaces situées entre une zone humide et la forêt alluviale)



# Natura 2000 en action, avec vous

Appartenir au réseau Natura 2000 marque la reconnaissance d'une biodiversité que les modes traditionnels de gestion ont su préserver.

L'objectif de la démarche est de permettre aux habitants de prendre conscience de cette richesse exceptionnelle, juste à côté de chez eux, et de s'engager volontairement pour conserver ce patrimoine.

En contrepartie, des financements peuvent être accordés par le biais de contrats pour favoriser des pratiques vertueuses.

Natura 2000 n'a pas vocation à interdire mais plutôt à agir en concertation avec les acteurs locaux : communes, agriculteurs, propriétaires, gestionnaires, pêcheurs...

## Des engagements volontaires

Les propriétaires publics ou privés, les gestionnaires, les personnes vivant ou travaillant sur le site sont libres d'adhérer à la démarche Natura 2000. S'ils souhaitent préserver la valeur écologique de leurs terrains et faire reconnaître leurs bonnes pratiques, deux niveaux d'adhésion sont possibles : la charte et le contrat.

### Adhérer à une charte Natura 2000

#### Quels engagements ?

Mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion n'entraînant pas de surcoût : entretenir de manière raisonnée la végétation en bordure de cours d'eau, ne pas déposer de déchets sur la propriété...

#### Quels avantages ?

Valoriser son engagement au service de la qualité environnementale de son territoire et être exonéré de la taxe foncière sur le non bâti.

### Aller un peu plus loin

#### avec un contrat Natura 2000

#### Quels engagements ?

Un contrat est signé pour 5 ans et engage le signataire à réaliser les actions souscrites selon un cahier des charges. Exemple de travaux : entretenir des milieux par la fauche ou le pâturage, restaurer la végétation en bordure de Garonne, limiter la présence d'espèces végétales invasives...

#### Quels avantages ?

La mise en place d'actions favorables à la biodiversité peut donner droit à des aides financières attractives de l'Europe et de l'Etat pour compenser les coûts engagés (à hauteur de 80% pour les collectivités et de 100% pour les propriétaires privés).

## Qui peut en bénéficier ?

Tous les propriétaires, usufruitiers et nu-propriétaires, et les gestionnaires possédant une convention, un bail (de chasse, de pêche...) ou tout autre mandat sur des terrains inclus dans le site Natura 2000.



# Agriculteurs, des partenaires incontournables pour la biodiversité

**Le rôle joué par l'agriculture traditionnelle sur les paysages que nous contemplons aujourd'hui est déterminant : prairies pâturées, haies, cultures variées structurent notre cadre de vie et nos milieux naturels. A ce titre, la diversité biologique que la démarche Natura 2000 vise à préserver est donc à la fois un patrimoine naturel et culturel.**

Les pratiques agricoles sont un levier d'action incontournable pour protéger les milieux naturels. Cela est d'autant plus vrai sur le territoire Natura 2000 Garonne en Aquitaine sur lequel les cultures sont fortement présentes et façonnent le paysage le long du fleuve et de ses berges.

Ainsi, la démarche Natura 2000 prévoit des mesures spécifiques pour accompagner financièrement et techniquement les agriculteurs afin d'éviter des pratiques pouvant avoir un impact négatif sur les milieux et d'encourager celles ayant des conséquences positives. Ces actions sont appelées Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

## **Des mesures de gestion spécifiques pour soutenir les agriculteurs dans la protection des milieux naturels**

Eviter l'embroussaillage d'une prairie grâce au pâturage, entretenir la forêt alluviale ou supprimer l'utilisation de pesticides sont des actions simples et leur utilité est bel et bien démontrée pour la préservation des espèces végétales et animales. Elles font donc partie des mesures ouvrant droit à des financements Natura 2000.

Tous les agriculteurs travaillant sur le site Natura 2000 Garonne en Aquitaine (étendu aux îlots PAC en lien avec ce périmètre) peuvent signer un contrat par lequel ils s'engagent à mettre en place l'une (ou plusieurs) de ces mesures et recevront une aide pendant 5 ans en compensation du coût ou du manque à gagner.

## **Vous êtes agriculteur ?**

Vous pouvez recevoir une aide si vous adoptez des pratiques plus respectueuses de l'environnement : réduction ou absence de fertilisation, reconversion de parcelles cultivées en prairies, etc. L'animateur Natura 2000 est là pour vous conseiller ; n'hésitez pas à le contacter.

**Mathieu Beaujard**  
Animateur Natura 2000 - Sméag  
61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE  
tél. : 05.62.72.76.00  
mél : mathieu.beaujard@sméag.fr

Pour en savoir plus : [www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com)



2 premiers contrats en 2015 sur plus de 36 hectares de prairies